

18.08.2022 - 14:10 Uhr

## Réfugiés d'Ukraine: les entreprises réclament une sécurité de programmation

Zurich (ots) -

**Une étude commandée par l'Union patronale suisse montre qu'en Suisse, dix entreprises sur cent ont déjà engagé des personnes ayant fui l'Ukraine et qu'elles sont très satisfaites des prestations de celles-ci. Mais ces entreprises ont aussi des défis à surmonter. Elles demandent une meilleure sécurité de planification par rapport au statut de séjour S, ainsi qu'un rôle plus actif des offices régionaux de placement.**

Six mois après l'éclatement de la guerre, la Suisse continue d'observer avec consternation les combats en Ukraine. Peu après le début du conflit, le Conseil fédéral a décidé d'accorder le statut de protection S aux personnes ayant fui l'Ukraine. L'Union patronale suisse (UPS) a soutenu cette décision, qui permet d'agir rapidement et sans bureaucratie en faveur de ces réfugiés. Entre-temps, quelque 60'000 personnes d'Ukraine sont enregistrées en Suisse, dont environ 33'000 en âge de travailler. Selon le Secrétariat d'État aux migrations, environ 10 pour cent de ces dernières exercent aujourd'hui chez nous une activité professionnelle.

L'UPS salue le fait que les entreprises contribuent grandement à l'intégration en Suisse des réfugiés d'Ukraine. L'activité professionnelle leur permet de structurer le quotidien, d'être financièrement indépendant et de participer à la vie sociale pendant leur séjour en Suisse. Pour en savoir plus sur l'intérêt, mais aussi les défis et les besoins précis des entreprises suisses concernant l'embauche de personnes ayant fui l'Ukraine, l'UPS a chargé l'institut de recherche Sotomo de réaliser une [enquête représentative](#).

L'enquête montre que 56 pour cent des entreprises sont en principe intéressées par un engagement et que près de dix entreprises sur cent occupent déjà des personnes bénéficiant du statut de protection S. Les employeurs sont particulièrement heureux de constater que les entreprises qui ont engagé ces personnes sont satisfaites de leurs prestations. Parmi les entreprises interrogées, le fait de fournir une contribution de solidarité est une motivation importante. Pour une entreprise sur trois, le bon niveau de qualification des réfugiés d'Ukraine et le manque de personnel qualifié et de main-d'oeuvre sont d'autres raisons qui encouragent à les embaucher.

En même temps, certains paramètres rendent la tâche plus difficile. Les connaissances linguistiques insuffisantes sont souvent citées, en particulier dans les entreprises de la restauration, de la santé et du social, où elles constituent un motif important de non-recrutement. Ce sont pourtant les branches qui voient aussi le plus grand potentiel d'embauche pour les réfugiés ukrainiens, raison pour laquelle 62 pour cent des entreprises demandent d'ailleurs une mobilisation plus importante et des efforts accrus de la part de la Confédération et des cantons en faveur d'offres de cours de langue.

Le droit de séjour des personnes ayant le statut de protection S est actuellement limité à un an - pour ses premiers bénéficiaires, il expirera donc déjà dans six mois environ. Cette incertitude quant à la suite de la procédure relative au statut S inquiète de nombreuses entreprises interrogées. Ainsi, 81 pour cent de celles qui ont déjà recruté des "permis S" seraient favorables à une prolongation du droit de séjour pour la durée de l'engagement. Lors de la conférence de presse, le président de l'UPS Valentin Vogt a souligné toute l'importance de la sécurité de programmation: "Pouvoir s'appuyer sur une perspective concernant le séjour des réfugiés ukrainiens en Suisse inciterait les entreprises à poursuivre ou intensifier leur effort d'intégration grâce à des stages et des places d'apprentissage".

Une entreprise interrogée sur trois demande aussi que les ORP jouent un rôle plus actif dans le placement des personnes bénéficiant du statut S. Judith Bellaiche, directrice de Swico, témoigne pour sa part des difficultés de recrutement rencontrées dans la branche des TIC. Elle signale qu'il est extrêmement difficile pour les entreprises d'accéder directement aux réfugiés, situation rendue encore plus difficile par des responsabilités décentralisées et à petite échelle. Certains réfugiés n'ont pas non plus une connaissance suffisante du marché du travail suisse, ce qui les empêche de s'y positionner correctement. "Un soutien des ORP serait ici le bienvenu. Grâce à leurs structures et à leurs connaissances du marché du travail, ils pourraient apporter leur aide dans la recherche d'un emploi", explique Mme Bellaiche.

Contact:

Andy Müller, Responsable Communication, Tél. 079 617 01 27, [andy.mueller@arbeitgeber.ch](mailto:andy.mueller@arbeitgeber.ch)